

LETTRÉ D'INFORMATION N°1

PREMIERS RÉSULTATS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Redevance Incitative remplace la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. En 2013, la période de mise en place de la Redevance Incitative vous a permis de vous familiariser avec ce nouveau système. Le service Environnement a aussi profité de cette phase pour apporter des ajustements nécessaires pour l'organisation des collectes. Aujourd'hui, après plusieurs mois de fonctionnement, nous vous adressons ci-joint votre première facture de Redevance Incitative.

»» Ma première facture réelle



Celle-ci comprend **uniquement l'abonnement** au service des déchets pour le premier semestre de l'année 2014.

Une seconde facture vous sera adressée en octobre 2014. Celle-ci comprendra :

- » Votre abonnement pour le second semestre de l'année,
- » Votre part liée au volume de votre bac et au nombre de présentations pour le premier semestre (nombre de levées effectuées et nombre de sacs prépayés retirés au service environnement).

Le paiement des éventuels passages en déchèteries au-delà de 12, réalisés sur toute l'année 2014, sera effectué en 2015.

»» Les modes de règlement en pratique

Plusieurs solutions sont à votre disposition pour régler votre facture :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">1 Le TIP2 Le TIPI |] Ces paiements sont rapides, simples et sécurisés (voir modalités au dos de la facture). |
| <ul style="list-style-type: none">3 Le paiement numéraire4 Le chèque | |
- Ces modes de règlement doivent se faire directement auprès du Trésor Public de Savenay.

Un doute,
Une question ?
Un changement
de situation ?

Le service Environnement
est à votre disposition :

Et le paiement échelonné ?

Le prélèvement automatique sera possible dès 2015. Deux prélèvements seront alors effectués par semestre vous permettant ainsi d'échelonner vos dépenses.

Pour en bénéficier, pensez à nous retourner la fiche jointe complétée et accompagnée d'un RIB **avant le 1^{er} septembre 2014** à l'adresse ci-dessous :

»» Analyse des premiers résultats

Depuis le début de l'année, le taux de présentation des bacs à ordures ménagères diminue. Le tonnage des ordures ménagères a baissé de 8 % en 2013 par rapport à 2012 **soit 15 kg de déchets en moins** par habitant et par an.

» Ces résultats permettent déjà d'optimiser le service de collecte des déchets :



- Après chaque tournée, la Benne à Ordures Ménagères doit emmener les déchets collectés vers le site de Treffieux. La baisse des tonnages enregistrée a permis de supprimer un de ces transferts. Un autre le sera aussi prochainement.

- Le faible taux de présentation permet aussi de réduire le temps des tournées et d'organiser différemment le travail des agents de collecte.

A terme, les changements de comportements de chacun permettront une économie des coûts de collecte et de traitement des déchets.

Ces efforts de tri et de réduction des déchets entraîneront alors une diminution des charges fixes. Ainsi, nous pourrons envisager d'adapter la grille de tarification.

En moyenne, chaque foyer sort son bac une fois toutes les trois semaines.

»» Le saviez-vous ?

LE BON GESTE

Les sacs en dehors des bacs ne sont pas collectés sauf les sacs prépayés verts.



Mettez tous vos autres sacs dans votre bac à ordures ménagères

POUR LE TRI DES TEXTILES

Les vêtements, chaussures, linge de maison, chiffons peuvent avoir une seconde vie.



16 sites à votre disposition sur le territoire

LE COMPOSTAGE, C'EST FACILE ET UTILE

25 % du volume d'une poubelle est composé de déchets fermentescibles.



Alors compostons !

De nombreuses astuces nous permettent de limiter encore notre production de déchets : stop pub, réemploi, consommation responsable...